

# APPEL À CANDIDATURES

## DIRECTRICE/DIRECTEUR DE MAISON

### À LA CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS

La Fondation nationale, Cité internationale universitaire de Paris, recherche une directrice/un directeur pour la Maison des étudiants de la francophonie (MEF).

La Cité internationale universitaire de Paris accueille chaque année 12000 étudiants et chercheurs internationaux venus poursuivre leur cursus ou leur travail scientifique à Paris et en Ile-de-France. Ces résidents sont hébergés dans les 40 maisons qui composent la Cité internationale, certaines maisons étant rattachées à des pays ou à des écoles d'ingénieur, d'autres directement gérées par la Fondation nationale de la CiuP.

Chaque maison dispose d'un(e) directrice/directeur, universitaire ou diplomate le plus souvent, qui s'assure du bon accueil des résidents et du fonctionnement optimal de la maison et qui propose un programme de manifestations culturelles et scientifiques en lien avec l'identité de la maison.

**La/Le directrice/directeur loge obligatoirement dans la maison mais n'est pas rémunéré(e). Elle/ Il doit donc être déjà en poste dans une autre structure.**

#### HISTORIQUE DE LA MAISON

La Fondation Nationale, Cité internationale universitaire de Paris, va ouvrir une nouvelle maison dont elle a la gestion, la Maison des étudiants de la francophonie.

Cette résidence dispose de 300 studios de 16 à 20 m<sup>2</sup>, conventionnés APL.

150 studios sont en partenariat avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et 25 studios en partenariat avec Sciences Po.

La résidence dispose également de :

- une salle polyvalente, située au rez-de-chaussée et accessible de l'extérieur, en cogestion avec l'AUF,
- un service évènementiel,
- un service des sports,
- une cuisine collective à chaque étage, en plus de kitchenettes dans chaque studio,
- espaces de coworking,
- salles de travail,
- un foyer pour résidents.

La gestion de cette maison est assurée par la Fondation nationale, Cité internationale universitaire de Paris (CiuP).

## DESCRIPTION GÉNÉRALE DU POSTE

La/Le directrice/directeur s'assure du bon fonctionnement général de la maison des étudiants de la francophonie et de la qualité de l'accueil et du séjour des étudiants et chercheurs qui y résident. Elle/Il en répond vis-à-vis de la CiuP et du conseil intérieur de la maison au sein duquel siègent la Chancellerie des universités de Paris, l'Agence Universitaire de la Francophonie, des représentants des partenaires de la Fondation nationale dont les résidents sont hébergés au sein de la maison, deux membres du comité des résidents et la CiuP.

Logeant sur place, elle/il est au contact des résidents et disponible pour les recevoir, échanger avec eux et les accompagner en tant que de besoin. Elle/Il veille à l'instauration d'un climat de convivialité et de travail dans la maison et au respect des règles de fonctionnement interne de la Cité internationale. Elle/Il s'appuie sur l'équipe de salariés affectés à la maison, dont elle/il n'a aucune responsabilité hiérarchique, et sur les services support de la Fondation nationale.

La directrice/Le directeur ne dispose pas de délégation financière. Il n'est pas en charge du budget de la maison, géré par la Fondation nationale, Cité internationale universitaire de Paris, mais participe à sa construction lors des réunions annuelles.

La directrice/Le directeur participe activement à la vie de la Cité et notamment aux actions menées par la CiuP et par les autres directeurs de maison.

Elle/Il développe plus particulièrement, dans le cadre de la maison et de la Cité internationale, des actions fédératives sur la thématique de la francophonie, et proposera un programme d'animations culturelles en lien avec l'Agence Universitaire de la Francophonie.

En lien avec les résidents, les directrices/directeurs de maison, les services de la CiuP et les partenaires externes, elle/il propose un programme d'événements inter services et inter maisons lors du mois de la francophonie.

Elle/Il veille également à valoriser les autres partenaires des maisons, et les initiatives des résidents, en mobilisant, en lien avec eux, des personnalités pour contribuer à l'animation de la Maison des étudiants de la francophonie.

## PROFIL DU CANDIDAT

- De formation universitaire,
- Exerçant une activité de formation et de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, ou travaillant dans un organisme lié à l'enseignement supérieur et à la recherche. Une priorité sera accordée aux candidats dont l'établissement est membre de l'AUF.
- Justifiant d'une expérience de collaboration dans l'espace universitaire francophone
- Respectueux de la diversité culturelle,
- Possédant des qualités d'écoute et de dialogue
- Disponible pour les résidents et attentif à leurs attentes,
- Justifiant d'une expérience dans le développement d'actions fédérant plusieurs partenaires,
- Désireux de s'investir dans la promotion d'actions auprès des résidents de la Cité, de la communauté universitaire et des directeurs de maisons et services de la Cité.
- Maitrisant le français et l'anglais

## NOMINATION ET GRATIFICATIONS

La directrice/ le directeur est proposé(e) par l'AUF, après appel à candidatures et sélection d'un jury dont la chancellerie des universités de Paris, l'AUF et la CiuP font partie.

La directrice/Le directeur de la Maison des étudiants de la francophonie est nommé(e) par décision du président du conseil d'administration de la CiuP, Fondation nationale et du recteur, chancelier des universités de Paris, pour une période de trois années, renouvelable au maximum deux fois.

La fonction n'est pas rémunérée et ne fait pas l'objet d'un contrat de travail.

La directrice/Le directeur dispose d'un logement, de type T3, de 72 m<sup>2</sup>, qu'elle/il s'engage à occuper à titre de résidence principale et bénéficie d'une indemnité de fonction d'un montant annuel de 4 225 €. L'indemnité est valorisée brute et soumise à cotisations sociales tout comme l'avantage en nature afférant au logement.

## DESCRIPTION DÉTAILLÉE

### Projet et gouvernance des maisons

Lors de sa désignation, la directrice/le directeur définit un projet d'animation pour la maison, transmis au président et à la déléguée générale de la CiuP et au recteur de l'AUF, et dont elle/il rend compte à chaque renouvellement triennal.

Ce projet peut, par exemple, comporter des actions tendant à améliorer l'accueil des résidents et leur vie dans la maison, à accompagner leurs activités pour contribuer à la convivialité de la vie de la maison, ou à organiser des événements de nature universitaire, scientifique, artistique ou culturelle en lien avec les missions de la Cité.

Chaque année, en lien avec la direction de l'hébergement, elle/il prépare et réunit le conseil intérieur de la maison et présente un bilan annuel d'activités, établi avec l'appui du personnel de la maison et des services de la CiuP.

### Accueil des résidents et vie des maisons

- La directrice/Le directeur contribue activement au bon climat général de la maison ;
- Elle/Il est l'interlocuteur des résidents et s'assure du bon déroulement de leur séjour académique et personnel. A ce titre, elle/il se rend disponible pour les rencontrer en tant que de besoin, individuellement ou collectivement ;
- Elle/Il accompagne le bon fonctionnement du comité des résidents ;
- Elle/Il peut proposer, en lien avec les services de la Cité internationale, des activités de nature universitaire, scientifique, culturelle, artistique dans sa maison.

### Fonctionnement administratif des maisons

- Avec l'appui du responsable d'exploitation qui supervise, sous l'autorité du directeur de l'hébergement de la CiuP, l'équipe affectée à la maison, la directrice/le directeur veille à l'application du règlement de la maison et de la CiuP, ainsi qu'au respect des droits et devoirs des résidents ;

- Elle/Il participe à l'élaboration de la politique d'admission de la maison, en collaboration avec le service des admissions de la CiuP ;
- Elle/Il veille à l'application des règles de sécurité de la maison, en lien avec la direction de la sécurité de la CiuP ;
- Elle/Il est informé(e) des travaux programmés pour assurer le bon entretien de la maison et participe le cas échéant à l'organisation des opérations de réhabilitation du bâtiment, en collaboration avec la direction du patrimoine, la direction de la sécurité et la direction de l'hébergement.
- De façon générale, elle/il travaille en concertation avec les services de la CiuP pour tout ce qui a trait au bon fonctionnement de la maison dont elle/il a la charge.

### Fonctionnement général de la Cité internationale

La directrice/Le directeur participe à la vie de la Cité internationale, notamment par le biais de la conférence des directeurs et de ses groupes de travail.

#### POUR SE PORTER CANDIDAT

Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation **au plus tard le 10 novembre 2020**  
à l'adresse mail suivante : [delegation.generale@ciup.fr](mailto:delegation.generale@ciup.fr)

**Prise de poste : janvier 2021**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter les sites [www.ciup.fr](http://www.ciup.fr) ou [www.auf.org](http://www.auf.org)